

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt six et le seize février, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : PARTAGE Guy, DAVIN Yves, COULOMB Elisabeth, BLANC Gilles, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, MOISSON Michel, POSTAL Marie-Françoise

Etaient absents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MEZIERE Stéphanie

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de motion de soutien aux écoles publiques rurales élaborée par l'Association des Maires Ruraux suite aux annonces nationales relatives aux suppressions de postes dans l'Education Nationale pour la rentrée 2026 :

« Maintenir les écoles en milieu rural est stratégique pour l'égalité des chances, la vitalité des villages et l'aménagement du territoire. Fermer ces écoles produit des coûts cachés : transport des enfants et des parents, constructions neuves, problématique d'organisation du périscolaire, obligation imposée aux parents d'inscrire leur enfant à la cantine, perte de contact avec la commune, accélération de l'exode des familles, avec des effets durables sur la cohésion sociale et la fuite des élèves vers le privé.

Egalité des chances et réussite :

L'école de proximité garantit l'accès à l'éducation pour tous les enfants, sans temps de transport excessif qui fatigue, réduit le temps de devoirs et pèse sur les familles modestes.

Le maintien d'un maillage scolaire rural évite la création de « zones blanches éducatives » et participe à une réelle égalité des conditions d'enseignement entre villes et campagnes.

Les petites structures permettent souvent un suivi plus individualisé, un climat scolaire apaisé et une relation étroite avec les familles qui sont des facteurs reconnus de réussite scolaire et de prévention du décrochage.

Attractivité et vie des villages :

La présence d'une école est un critère décisif pour l'installation de jeunes familles. Sa fermeture entraîne une baisse de la population, la disparition de commerces, d'associations et d'emplois locaux, notamment les assistantes maternelles.

Dans de nombreux villages, l'école est le dernier service public permanent en dehors de la mairie. Fermer l'école, c'est envoyer un signal d'abandon et aggraver le sentiment de relégation territoriale.

L'école agit comme un « cœur de village » où se nouent les liens entre habitants, anciens et nouveaux arrivants, ce qui renforce la cohésion sociale et l'intégration des nouveaux habitants.

Cohésion sociale et citoyenneté :

L'école rurale est un premier lieu d'apprentissage des valeurs communes (solidarité, laïcité, citoyenneté, socialisation) au plus près de la réalité des territoires, ce qui ancre les enfants dans une culture civique vivante.

Elle facilite les projets intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales. les agriculteurs. les artisans. donnant du sens concret aux apprentissages.

N°6

**MOTION DE SOUTIEN
AUX ECOLES
PUBLIQUES RURALES**DEPARTEMENT
DU VAR**COMMUNE
DE VARAGES**Date de la
convocation :

10 février 2026

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 9

Votes Pour : 9

Votes Contre : 0

Abstention :

GP 4

Coûts réels et efficacité des dépenses :

Les fermetures d'école sont souvent justifiées par les services de l'Education Nationale en prétextant des raisons d'économies. En réalité, les coûts de construction ou d'agrandissement de gros pôles scolaires et de transport quotidien peuvent dépasser les économies supposées réalisées sur les petits bâtiments existants. Ces petits bâtiments feront toujours partie du patrimoine de la commune et devront toujours être entretenus car difficilement négociables.

Les temps de trajet plus longs génèrent aussi des coûts sociaux (fatigue, absentéisme, moindre participation des familles) et environnementaux rarement pris en compte dans les calculs budgétaires.

Investir dans les écoles rurales, c'est soutenir une politique équilibrée d'aménagement du territoire, souvent cofinancée par des dispositifs dédiés, donc plus efficace qu'une logique purement comptable à court terme.

Qualité pédagogique et innovations possibles :

Les écoles rurales montrent qu'elles peuvent proposer des activités et un encadrement de qualité au même niveau que les écoles urbaines, notamment grâce aux réseaux d'écoles, au numérique et à la mutualisation des ressources.

Les classes multi-niveaux, fréquentes en milieu rural, loin d'être néfastes, peuvent devenir un atout pédagogique (émulation des enfants, entraide entre élèves, rythme d'apprentissage différencié...) si elles sont accompagnées et reconnues.

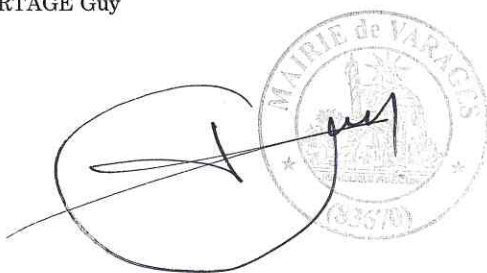
En soutenant la formation, l'équipement et les projets des équipes rurales plutôt que la fermeture, on transforme ces écoles en laboratoires de l'école de demain, ancrées dans les territoires et ouvertes sur le monde.

- **Les écoles privées :** le départ des élèves vers le privé a créé une ambiguïté dans les règles de dérogations. Les enfants sont accueillis sans consultation de la commune d'origine, alors que c'est le cas dans les règles que nous devons suivre entre collectivités. La demande de financement doit respecter l'engagement de chacune des parties, avec les mêmes règles que ce soit pour le secteur privé ou public.. »

Le Conseil Municipal adopte cette motion de soutien

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the Session.